

Conseil Municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent

Séance du lundi 13 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour du Conseil municipal

**Séance du lundi 13 avril 2026
- Salle du Conseil de la Commune**

1. Approbation du compte rendu de la séance du dimanche 22 mars 2026
2. Indemnités des élus
3. Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS
4. Élections des membres du Conseil d'administration du CCAS
5. Désignation des représentants auprès des différents organismes de coopération
6. Élection des membres de la Commission d'appels d'offres
7. Désignation des membres élus du Comité social territorial
8. Désignation du correspondant Défense
9. Budget – Débat d'orientations budgétaires
10. Informations



Conseil Municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent

Séance publique du lundi 13 avril 2026

Procès-verbal

Légalement convoqué le 3 avril 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent s'est réuni en Salle du Conseil de la Commune, Espace Gabriel Malard, place Pierre Mendes France, le lundi 13 avril 2026 à 18 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Manuel ORDONEZ.

Présents :

Alpha BARRY, Karima CHEBOUROU, Didier CHEVALIER, Paul-Henri CHEVALIER, Karine DESLANDES, Chantal EKOKA, Georges JAMET, Cédric LACHÈVRE, Nicolas LAFOSSE, Didier LE BIGOT, Virginie LEBRUN, Myriam LEFEBVRE, Sébastien LEMARIÉ, Stéphanie LERAY-LOUIS, Jean-Bernard MARIEL, Christian MATHURIN, Roger MIELOT, Nathalie MOINE, Régine MOUCHARD, Marie-Pierre NIVAUT, Manuel ORDONEZ, Martine PHILIPPE, Francine POUBELLE, Benoît QUEVILLON, Vincent SA PEREIRA, Romain SELTENSBERGER, Chantal TERRIÈRES, Pascaline VILLAIN.

Absente excusée :

Cécile DEMAY-THEBAULT (pouvoir à Didier LE BIGOT).

Secrétaire de séance :

Cédric LACHÈVRE.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. On est au complet. Je propose l'appel. Madame PHILIPPE.

Il est procédé à l'appel.

Bien. Nous allons nommer un ou une secrétaire. La dernière fois, nous avons Karine DESLANDES. Cette fois-ci, un monsieur ? Monsieur LACHÈVRE ?

Cédric LACHÈVRE : Présent.

Monsieur le Maire : Allez. Il faut que ça tourne un peu.

1. Approbation du compte rendu de la séance du dimanche 22 mars 2026

Monsieur le Maire : Justement, numéro 1, approbation du compte rendu de la séance d'installation du dimanche 22 mars 2026. Vous l'avez tous bien eu. Nous n'avons pas eu de remarques. On passe au vote. Qui est pour ?

Didier LE BIGOT : Juste une petite prise de parole, mais pas pour remettre en cause l'approbation du compte rendu.

Monsieur le Maire : Oui, allez-y.

Didier LE BIGOT : On a été surpris de trouver sur le site de la Mairie toutes les affectations aux adjoints. On n'en avait pas discuté lors de l'installation du CM, pour savoir qui allait s'occuper des finances, qui allait s'occuper des écoles et compagnie. Donc voilà, on a été un petit peu surpris d'avoir ça sur le site de la Commune. Ça aurait été bien qu'on ait l'information.

Monsieur le Maire : Une présentation ?

Didier LE BIGOT : Oui.

Monsieur le Maire : Pas de soucis. On va le faire différemment, mais on le fera de toute façon.

Didier LE BIGOT : Je trouve que c'est bien...

Monsieur le Maire : D'une façon un peu plus...

Didier LE BIGOT : Je trouve que c'est bien. C'est au moment du CM où on peut justement discuter de... Voilà, après, on n'a pas notre mot, on n'a pas notre avis à donner, mais ça aurait été bien de l'avoir à ce moment-là.

Monsieur le Maire : On va y arriver, il n'y a pas de soucis. C'est noté.

Didier LE BIGOT : Ça marche, merci.

Monsieur le Maire : Donc y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

Alors justement, en parlant des comptes rendus, nous allons les faire différemment aujourd'hui. Actuellement, donc c'étaient des comptes rendus notés, on avait une synthèse de ce qui pouvait se

dire ici. Et donc nous avons décidé d'avoir des comptes rendus libres et complets, in extenso comme on dit, avec toutes nos prises de parole complètes, via l'enregistrement. Ce qui permettra d'éviter les interprétations. On aura le compte rendu au complet de ce qui s'est réellement dit ici. Alors, le seul truc, la seule difficulté, c'est que nous ne sommes pas sonorisés. On n'a pas de micro, autrement dit, comme on peut avoir dans d'autres instances. Donc il va falloir qu'on demande la parole, forcément, soit moi si je vois quelqu'un qui veut parler, un de vous, un collègue qui veut parler, je vais le nommer, je vais dire : « Tiens, Monsieur Didier LE BIGOT, je vous donne la parole », et puis a contrario, si toutefois vous n'entendez pas votre nom, n'hésitez pas à dire : « Oui, Romain SELTENSPERGER », et hop, on dit ce qu'on a à dire, puisque ça permettra effectivement de retranscrire correctement. Du coup, on passera toujours au vote les comptes rendus, mais il n'y aura plus de raison du tout d'avoir une quelconque remarque, et ça permettra d'avoir l'ensemble de nos échanges, donc répertoriés. Voilà. C'est ce qu'on s'est dit. Parce que c'est hyper-compliqué, c'est très, très long, c'est un boulot monstre en fait, effectivement, de faire un compte rendu à partir de notes, et puis bon, c'est un minimum d'un conseil par trimestre, mais enfin on en aura sans doute plus, donc ça permet quand même de relater tous les échanges.

Didier LE BIGOT : Il y a des outils maintenant, avec l'IA, mais c'est vrai que ça supposerait d'être sonorisé.

Monsieur le Maire : C'est ça.

Didier LE BIGOT : Parce que l'IA, ça permet de faire des comptes rendus, voilà.

Monsieur le Maire : Tout à fait, Monsieur LE BIGOT.

Didier LE BIGOT : Ça fait moins de boulot, mais...

Monsieur le Maire : Tout à fait, Monsieur LE BIGOT. Vous voyez, il faudra qu'on fasse cette gymnastique-là, sinon l'enregistrement ne va pas être efficace.

Christian MATHURIN : Il est où, votre système ?

Monsieur le Maire : Monsieur MATHURIN, oui ? Ça demande de demander la parole.

Christian MATHURIN : Pardon, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur MATHURIN.

Christian MATHURIN : C'est quoi, le système ?

Monsieur le Maire : Notre technicien est Monsieur GALLERNE, tout simplement.

Christian MATHURIN : D'accord.

Monsieur le Maire : Et après ça va être effectivement retranscrit via une boîte spécialiste. Enfin, c'est très court, c'est eux, donc des spécialistes, ça va très vite. Mais ce qu'il faut justement, c'est qu'on se donne la parole, en se nommant, c'est la seule, parce que nous n'avons pas les moyens de faire venir quelqu'un ici, forcément, qui se débrouillerait avec nos chevaux. Mais là, après, on ne rentre plus, on est dans des prix complètement délirants. Pour le moment, nous allons faire comme ça. Et puis ça va permettre de se demander la parole, ce qui n'est pas mal aussi, parce que ça permet

d'avoir des échanges assez sympas et clairs entre nous. Oui, Monsieur MATHURIN ?

Christian MATHURIN : Ça va m'obliger à changer mon comportement.

Monsieur le Maire : Le changement, c'est maintenant. Vous remarquerez d'ailleurs une autre disposition de salle, qui me paraissait plus conviviale, plus sympa. Et surtout, ça permettra d'avoir quand même régulièrement du support à l'écran.

2. Indemnités des élus

Monsieur le Maire : Numéro 2, indemnités des élus. Donc il nous est proposé la répartition des indemnités des élus. Donc on suit tout simplement les possibilités du Code général des collectivités territoriales, voilà, avec, vous l'avez vu, une enveloppe bien déterminée, en brut, pour le Maire, 2 396,44 par mois, le Premier Adjoint, 772, les adjoints, 680, et les conseillers municipaux délégués, 535. Voilà, tout simplement. C'est une répartition très, très classique, et qui rentre dans l'enveloppe, forcément. Ce n'est pas n'importe quoi. Y a-t-il des interventions ? Des questions ? Monsieur LE BIGOT.

Didier LE BIGOT : C'est juste, ça reprend ce qui avait cours sur le dernier mandat ? C'est les mêmes pourcentages ?

Monsieur le Maire : C'est la même enveloppe revalorisée en fonction de l'indice, mais oui, tout à fait, ça reprend les enveloppes possibles des indemnités des élus. Rien de particulier là-dessus.

Alpha BARRY : J'ai une question.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur BARRY.

Alpha BARRY : Étant donné que le changement, c'est maintenant, pourquoi on n'affiche pas l'ordre du jour sur l'écran ?

Monsieur le Maire : Ah, on pourra le mettre, c'est vrai.

Alpha BARRY : Merci, ça serait plus simple.

Monsieur le Maire : Exactement. On a le doc qui est prévu en PowerPoint, mais on pourra avoir la totalité effectivement. On va se roder, mais...

Monsieur le Maire : C'est la première. C'est une mise en route. En attendant, je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. À l'unanimité.

3. Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire : Alors, dossier numéro 3, donc fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS. Alors, le CCAS se réunit dans l'année. Donc il y a des CA obligatoires et puis il peut y avoir des CA exceptionnels. Effectivement, par rapport à nous, à notre Commune, on est entre huit et seize possibles. Donc nous vous proposons d'être seize : huit nommés dans ce Conseil et huit représentants, vous avez la liste, soit des associations familiales, c'est l'UDAF qui nous en propose, représentants des associations de retraités ou de personnes âgées, représentants de personnes handicapées et représentants d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et

de la lutte contre les exclusions. Tout simplement parce que ça permet d'avoir comme membres du CA, donc nous tous ici, élus. Sur les huit c'est à la proportionnelle du nombre de sièges dans le Conseil, donc huit de la majorité, six de la majorité et deux de la minorité. Et les autres membres seront nommés prochainement en fonction des candidatures, c'est ça Monsieur GALLERNE ? Et puis ce qui est intéressant, c'est que ça permet d'avoir des professionnels, enfin des gens qui sont dans les différentes instances sociales. Donc c'est important, puisqu'on le voit bien, quand on étudie les dossiers, quand on est en ensemble en CA du CCAS, eh bien, c'est bien d'avoir l'ingénierie aussi d'un certain public, voilà, tout simplement. C'est pour ça que ça se fait ainsi. Donc les membres du CCAS, je les où ?

Didier LE BIGOT : Excusez-moi.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LE BIGOT.

Didier LE BIGOT : Vous parliez tout à l'heure de l'UDAF.

Monsieur le Maire : Oui.

Didier LE BIGOT : C'est l'UDAF qui propose quelqu'un, ou la Commune a obligation de proposer quelqu'un via l'UDAF ?

Monsieur le Maire : Non.

Didier LE BIGOT : Comment ça se passe avec l'UDAF ?

Monsieur le Maire : C'est l'UDAF qui propose généralement.

Didier LE BIGOT : Les communes ne doivent pas candidater auprès de l'UDAF pour proposer quelqu'un ?

Monsieur le Maire : Pas sur ces... Nous, on le propose sur...

L'UDAF, ils ont déjà candidaté. Ils ont envoyé un courrier pour dire qu'ils étaient, qu'ils pouvaient possiblement proposer quelqu'un pour siéger au sein du CCAS.

Didier LE BIGOT : Ok. Je pensais que la Commune devait candidater auprès de l'UDAF pour justement proposer quelqu'un de la Commune.

Monsieur le Maire : Nous, on propose les huit postes, et après... Il n'y a rien de fait non plus. Enfin, je vais les nommer après.

Didier LE BIGOT : Ok, mais bon, pour moi c'était la Commune qui candidatait.

Monsieur le Maire : Vous avez une candidature ?

Didier LE BIGOT : Potentiellement, on pourrait avoir du monde.

Monsieur le Maire : À ce moment-là, écrivez-nous quand même les candidatures et puis on verra, parce que moi aussi j'ai reçu des candidatures, mais alors il faut que je voie dans quel... Parce qu'on a quelques professionnels, même sur le secteur, notamment de La Musse, qui m'ont proposé

leur candidature, donc il faut voir si c'est possible.

Didier LE BIGOT : Ok.

Monsieur le Maire : Ce soir, ce qui est important, c'est de nommer, nous, huit, ici au sein du Conseil. Mais après effectivement...

Didier LE BIGOT : Pour moi, ce serait bien de vérifier ce point-là, parce que pour moi la Commune doit candidater.

Monsieur le Maire : Ça ne nous pose pas de souci. De toute façon, au CA du CCAS, les échanges sont assez constructifs.

Didier LE BIGOT : Oui, oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci.

Didier LE BIGOT : Ok.

Monsieur le Maire : Donc pour le CCAS, moi je vous propose pour ma part Madame TERRIÈRES, Chantal TERRIÈRES, Monsieur Georges JAMET, Monsieur Benoît QUEVILLON, Monsieur Jean-Baptiste MARIEL, Madame Martine PHILIPPE et Madame Nathalie MOINE. Ça fait six. Six pour nous. Monsieur LE BIGOT.

Didier LE BIGOT : Oui, il y avait des personnes qui étaient intéressées de notre côté. On avait Régine MOUCHARD, Madame MOUCHARD, et Madame DEMAY.

Monsieur le Maire : Cécile DEMAY.

Didier LE BIGOT : Oui.

Monsieur le Maire : J'avais essayé la parité, moi, mais ce n'est pas toujours évident.

Didier LE BIGOT : On en reparlera peut-être tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Très bien. La première délibération, c'est pour nommer le nombre, donc six pour nous, huit, donc six plus deux. Donc je passe au vote le nombre simplement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

4. Élections des membres du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire : Et la délibération numéro 4, voilà pourquoi je ne trouvais pas mes noms, c'est qu'effectivement c'est par rapport aux membres en eux-mêmes. Donc on reprend : Chantal TERRIÈRES, Georges JAMET, Benoît QUEVILLON, Jean-Baptiste MARIEL, Martine PHILIPPE, Nathalie MOINE, et Madame Cécile DEMAY et Madame Régine MOUCHARD. Nous sommes tous d'accord ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

5. Désignation des représentants auprès des différents organismes de coopération

Monsieur le Maire : Le dossier numéro 5, le point numéro 5, pareil, un vote pour désigner les

représentants auprès des différents organismes de coopération.

Alors, nous avons le SIEGE, avec un titulaire et un suppléant : par rapport aux fonctions et par rapport aux portefeuilles, je vous propose en titulaire Martine PHILIPPE et en suppléant Monsieur Vincent SA PEREIRA.

Pour l'Union régionale des collectivités forestières de Normandie, un représentant. Nous avions autrefois Monsieur ALEXANDRE. Il nous faut un représentant. Alors, l'Union régionale des collectivités forestières de Normandie, de mémoire c'est un grand rendez-vous une fois par an. L'idée, c'est de donner son point de vue sur la politique forestière dans le global. On a tous les rapports. C'est intéressant quand même de nous rendre compte, parce qu'effectivement, il y a quand même des rapports, il y a des points, et on est quand même relativement concernés sur Saint-Sébastien-de-Morsent, parce qu'on a pas mal de forêts, on est quand même sur une commune assez verte. Donc ça peut quand même être intéressant. Et il y a aussi souvent des appels à projets pour classer les communes, etc. Enfin, il y a un travail de fond que nous n'avons pas forcément fait sur les derniers mandats, mais qui peut vraiment être intéressant pour nous, pour les habitants, pour les moyens, pour classer la Commune. Enfin voilà, ça peut vraiment être intéressant. Donc si quelqu'un en a l'âme, tout simplement, y a-t-il un volontaire ? Monsieur MIELOT ? Donc, Roger MIELOT, Monsieur Roger MIELOT.

Conseil d'administration de l'AEP Le Sentier, donc deux représentants. Là encore, alors de toute façon, aujourd'hui, les relations avec Le Sentier, je dis toujours les CA c'est bien, mais c'est aussi les rendez-vous et le lien qu'on peut y mettre au quotidien. Donc je vous propose Didier CHEVALIER et Martine PHILIPPE. L'idée, c'est de revoir un peu le portefeuille des associations, parce que sur le mandat précédent, très peu de personnes avaient les associations, et finalement c'est quand même très, ça demande beaucoup de temps à certains moments de l'année, parce que si on veut aller à chaque rendez-vous, si on veut, voilà, ce n'est pas évident. Et ce sont quand même des organes de notre Commune, donc c'est une continuité quelque part de la Mairie, mais qui demande du temps. Donc voilà, c'est pour ça que je préfère nommer pour cette association-là Monsieur CHEVALIER et Madame PHILIPPE.

Pour les associations sportives, alors là on ne vote pas, mais ce sera Monsieur Cédric LACHÈVRE. Les autres associations, il y en a quand même un bon nombre, culturelles et puis plus petites, Madame... Il faut que je m'habitue, parce qu'on n'est pas encore... Madame LEFEBVRE. Et puis voilà. Après, on a fait le tour de nos associations.

Conseil d'administration de l'APAJH : je propose Madame Chantal TERRIÈRES, puisqu'elle a le portefeuille du CCAS. Donc là aussi, c'est quand même relativement logique. Alors pareil, l'APAJH, on peut même, il faudra leur demander, parce que s'il y a des possibilités des fois d'avoir des rendez-vous un peu communs, il n'y a pas de souci.

Comité national d'action sociale au profit des agents territoriaux : il nous faut aussi un représentant. Je propose là aussi la Première Adjointe, puisque par rapport au personnel... Ce n'est pas, c'est surtout en CST que les choses se passent, ça ne demande pas, on n'en a jamais eu vraiment besoin sur le dernier mandat, mais il faut nommer quelqu'un.

CCID : c'est la Commission communale des impôts directs. Huit représentants titulaires et huit représentants suppléants, à la proportionnelle : donc ça fait six et deux. Alors, de notre côté, on repart sur les mêmes ? Nathalie MOINE. Qui d'autres ? Alors, Commission... Pascaline VILLAIN, Paul-Henri ?

Paul-Henri CHEVALIER : Oui, si vous me désignez.

Monsieur le Maire : Oui. Allez, il faut changer un peu quand même. On remet les mêmes, mais on peut... Romain SELTENSPERGER. Roger. Un, deux, trois, quatre, cinq. Marie-Pierre NIVALT. Six. Monsieur LE BIGOT, deux de votre côté.

Didier LE BIGOT : C'est gentil.

Monsieur le Maire : C'est votre choix.

Didier LE BIGOT : C'est gentil. Non, parce que je notais que juste avant, vous n'aviez pas proposé qu'on puisse intégrer des...

Didier LE BIGOT : Non, non, pour les choses d'avant, les sujets d'avant. Pour les sujets d'avant. Là on parle du CCID, oui, ok, mais les sujets précédents, le SIEGE et voilà, toutes ces choses-là, vous ne nous aviez pas proposé de les intégrer. Mais sinon, pour le CCID, on aurait Monsieur MATHURIN. Il faut obligatoirement des personnes élues ?

Il faut huit et huit élus, et après il y a huit et huit contribuables. Il y a trente-deux personnes en tout.

Huit contribuables en plus ?

En plus, oui.

Monsieur le Maire : Là, pour le moment, on est dans les élus.

Didier LE BIGOT : D'accord, ok. Il devait y avoir Cécile DEMAY, je crois, non ?

Monsieur le Maire : Non.

Didier LE BIGOT : Quelqu'un ? Quelqu'un veut y aller ? Monsieur BARRY ?

C'est une fois par an.

Monsieur le Maire : Il nous faudra deux suppléants de toute façon. En suppléante, Madame ?

Régine MOUCHARD : Suppléante.

Chantal EKOKA : Moi aussi alors, suppléante.

Monsieur le Maire : Chantal, ok. Donc Monsieur MATHURIN, Monsieur BARRY en titulaires, et Mesdames EKOKA et MOUCHARD en suppléantes. Nous, de nos côtés, six suppléants : Monsieur LAFOSSE ?

Nicolas LAFOSSE : Oui.

Monsieur le Maire : Madame DESLANDES, Monsieur MARIEL, Madame LERAY-LOUIS, Monsieur QUEVILLON et Madame TERRIÈRES. Très bien. Et le reste ? Pareil, donc si vous avez, si vous souhaitez des non élus pour les huit, parce qu'il nous faut huit titulaires non élus, enfin huit

contribuables titulaires non élus et huit contribuables suppléants non élus aussi.

Didier LE BIGOT : Là, si on peut noter, une non-élue, si on peut noter, Madame Marie SIMON.

Monsieur le Maire : On fera le point par mail, après.

Monsieur le Maire : Commission communale d'accessibilité, collège de huit élus, huit représentants, à la proportionnelle toujours, six et deux. Et puis ensuite, ce sera des représentants des usagers et personnes handicapées que je désignerai par la suite. Alors, accessibilité : Madame TERRIÈRES, Monsieur JAMET pour la sécurité, Monsieur Paul-Henri CHEVALIER. Nous avons Madame Martine PHILIPPE et Monsieur Vincent SA PEREIRA. Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : Madame MOUCHARD.

Monsieur le Maire : Madame MOUCHARD, très bien, Régine.

Didier LE BIGOT : Vous pouvez me noter.

Monsieur le Maire : Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : Oui.

Monsieur le Maire : Très bien.

Office municipal des sports, l'OMS : c'est quatre membres du Conseil municipal. Je vous propose quatre plus un titulaires, mais pas dans l'ordre : Monsieur Cédric LECHÈVRE, qui a le sport, Madame Myriam LEFEBVRE, Monsieur Didier CHEVALIER, Monsieur Georges JAMET. Et Monsieur LE BIGOT, je vous propose une place à l'OMS.

Didier LE BIGOT : Bien.

Monsieur le Maire : À vous personnellement ?

Didier LE BIGOT : Christian MATHURIN ?

Monsieur le Maire : Vous ne serez pas côté association, Monsieur MATHURIN ?

Christian MATHURIN : Pardon ?

Monsieur le Maire : Vous ne serez pas côté association ?

Christian MATHURIN : Pour l'instant, non.

Monsieur le Maire : Pour l'instant non. Parce que sinon, effectivement, ça ne va pas être possible, c'est juste pour ça. Pour le moment, donc, vous serez côté OMS.

Christian MATHURIN : Je n'ai été à aucune réunion de l'OMS jusqu'à maintenant.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je vous ai noté. On va vous récapituler tout cela, mais normalement tout est noté. On passe au vote. Je vous propose de passer au vote toutes ces

désignations. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

6. Élection des membres de la Commission d'appels d'offres

Monsieur le Maire : Le point numéro 6, élection des membres de la Commission d'appels d'offres. Alors, cette commission-là, elle doit se réunir par rapport aux marchés qu'on doit passer, aux marchés publics. Ça dépend, il y a des seuils en fonction des montants, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement. C'est un organe qui doit vivre même un peu plus, c'est pareil, ça permet d'échanger sur les marchés, sur les possibilités. C'est à la proportionnelle, donc huit : six plus deux, toujours pareil. Mais c'est des moments intéressants d'échange. Après, de toute façon, les comptes rendus vont être faits en Conseil municipal pour qu'on ait tous le même niveau d'information. Je pense que ça peut être les marchés pour la restauration scolaire, et puis après ça peut être le choix des entreprises pour les investissements, pour les constructions, pour tout ça. Moi, de mon côté, je propose Madame Chantal TERRIÈRES, Monsieur Didier CHEVALIER et Madame Karine DESLANDES, parce qu'ils ont les finances, Monsieur Vincent SA PEREIRA, parce qu'il a les bâtiments, Monsieur Romain SELTENSBERGER, parce qu'il est professionnel, et Madame Marie-Pierre NIVAUT, parce qu'elle est professionnelle aussi. Pas de réaction ? Ça doit être bon. On est bon ? Monsieur LE BIGOT, à vous.

Didier LE BIGOT : Monsieur MATHURIN et moi-même.

Monsieur le Maire : Monsieur LE BIGOT, très bien.

Il faut des suppléants aussi.

Monsieur le Maire : Il faut des suppléants ?

Monsieur le Maire : Ah. En nombre égal.

Monsieur le Maire : Autant ?

Monsieur le Maire : Donc il vous faut des suppléants. Monsieur Roger MIELOT, Martine PHILIPPE, Karima. Virginie ?

Virginie LEBRUN : Non. Je ne vais pas savoir...

Monsieur le Maire : Pascaline VILLAIN.

Virginie LEBRUN : En suppléante ? Vas-y, mets-moi.

Monsieur le Maire : Et Madame Virginie LEBRUN. Très bien. Suppléant de Monsieur MATHURIN et de Monsieur LE BIGOT ? Madame MOUCHARD et Monsieur BARRY, très bien. Non, mais ça peut arriver, comme c'est en journée généralement. Enfin, on peut la faire le soir, même, la Commission d'appels d'offres. Elle est entre nous. Ça dépend si on fait venir un expert. On pourra se caler sur son emploi du temps, voilà. Donc je vous propose de passer au vote les membres de la Commission d'appels d'offres. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

7. Désignation des membres élus du Comité social territorial

Monsieur le Maire : Une autre désignation, le point numéro 7, le CST. Alors, l'effectif de nos agents étant supérieur à 50 personnes, nous avons un CST, un Comité social territorial. Le CST, effectivement, il y a plusieurs façons de le faire fonctionner, mais c'est un moment important. C'est le lien, la représentation du personnel, sur un organe complètement paritaire, donc autant de représentants du personnel que de représentants de la territoriale. Actuellement, nous sommes à trois et trois, trois élus pour représenter le personnel, trois élus pour représenter Saint-Sébastien-de-Morsent. Nous allons repartir sur ce schéma-là le temps des élections professionnelles qui ont lieu à partir d'octobre.

Monsieur le Maire : C'est octobre ici, oui, c'est ça. Au Département, c'est la même chose. L'idée, en revanche... Alors, j'ai passé commande, j'espère qu'on pourra répondre favorablement, parce que je pense que ce serait bien qu'on soit au moins cinq et cinq. Parce que, surtout côté agents, ça permettra de représenter beaucoup plus de services. Parce que c'est important, c'est un moment où on peut échanger sur les politiques du personnel, sur la façon de voir les choses, il y a quand même des débats, des échanges qui sont intéressants. Il y a le personnel qui se représente lui-même via les syndicats, il y a la possibilité pour eux d'avoir une liste, de créer une liste pour être élus par le personnel, donc c'est important. Pour le moment, nous restons jusqu'aux prochaines élections sur trois, mais on fera une modification dès qu'il y aura eu les élections, parce que l'idée est de pouvoir être à minima cinq et cinq. Dans l'idéal, ce serait six et six. Mais on verra, il faut trouver des volontaires, et c'est compliqué aussi de la part du personnel. Ça fait partie du temps de travail, en plus, tout est fait pour que ce soit aménagé. Mais voilà. Et puis nous, on ne peut pas être à l'initiative, on ne désigne absolument pas, c'est sur la base du volontariat. En plus, ici, il y a toujours eu une ambiance très sympa, enfin, il n'y a aucun... Ce n'est pas parce qu'on a un personnel, un agent, il faut insister là-dessus, qui parle. Au contraire, on travaille ensemble, on ne voit pas ça d'un mauvais œil. Au contraire, ça permet d'avoir le point de vue de chacun. C'est tout à fait constructif. Actuellement, sur les trois, puisqu'on va repartir comme ça jusqu'en octobre, je vous propose Chantal TERRIÈRES, Paul-Henri CHEVALIER et Jean-Bernard MARIEL qui y était déjà, et après, on remettra complètement en place... Ça, c'est pour quelques mois, pour cet été, et puis on reverra ensuite comment on s'organisera.

Didier LE BIGOT : Pardon ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : Sur ce point, lors du dernier mandat, nous avions un siège au CST. Florent CRISTOBAL avait ce siège. Suite à sa démission, on n'avait pas réintégré le CST. Ça sera la même chose pour ce mandat-là ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas. Aujourd'hui, je vais le dire tel que : oui. Après, je verrai. Je verrai parce qu'effectivement, je vais le dire tel que : on fait corps, dans le sens où on représente la collectivité, et en face... Donc si vous voulez, il faut effectivement la possibilité de faire corps complètement sur la partie territoriale. Habituellement, effectivement, on n'a que des membres de la majorité.

Didier LE BIGOT : C'est juste, c'est un signe d'ouverture, en tant qu'élus.

Monsieur le Maire : Ça peut être un signe d'ouverture, effectivement. Sur le principe... Mais effectivement, normalement, c'est la majorité, puisqu'il faut que ce soit équilibré entre les membres du personnel et la territoriale que nous représentons.

Didier LE BIGOT : C'est une question de volonté.

Monsieur le Maire : C'est une question d'équilibre.

Didier LE BIGOT : Ou de volonté d'ouverture.

Monsieur le Maire : Si vous voulez, si on est six et six, six voix pour le personnel...

Didier LE BIGOT : Mais après, la décision vous revient. C'est juste un constat : voilà, on avait un siège, il n'a pas été remplacé, et là on continue à ne pas être intégrés au CST. Mais après c'est votre choix.

Monsieur le Maire : Pour le moment, on reste tel que, voilà.

Didier LE BIGOT : Ok, ça marche.

Monsieur le Maire : Donc je passe au vote. Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire : Ah oui, il faut des suppléants. Suppléants ?

Monsieur le Maire : Oui, tous les trois mois. C'est en journée, c'est sur les horaires d'ouverture, sinon c'est dur de réunir... Monsieur QUEVILLON, suppléant, Madame Stéphanie LERAY-LOUIS et Monsieur Roger MIELOT. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Didier LE BIGOT : Nous.

Monsieur le Maire : Donc six abstentions. Il y a un pouvoir. Je vous remercie.

8. Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire : Désignation du correspondant Défense. Depuis 2001, il y a un correspondant de la Défense. Là je vous propose d'une façon toute naturelle Monsieur Georges JAMET, qui est en charge de la sécurité sur la Commune. Voilà, c'est la continuité. Je passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Christian MATHURIN : Je croyais... Excusez-moi, Monsieur MATHURIN.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur MATHURIN.

Christian MATHURIN : Je croyais que le vote était à bulletin secret.

Monsieur le Maire : Sur le correspondant de la Défense ? Sauf dérogation à l'unanimité du Conseil municipal ou candidature unique. C'est ce qui est marqué.

Monsieur le Maire : Y a-t-il quelqu'un qui veut qu'on le fasse à bulletin secret ?

Christian MATHURIN : Excusez-moi, je vous pose la question parce que c'est inscrit.

Monsieur le Maire : Vous avez raison.

Monsieur le Maire : Sauf dérogation. Y a-t-il un conseiller qui souhaite que ça passe en bulletin secret ? Non. Donc je vous propose le vote à découvert. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie. Et vous avez raison, Monsieur MATHURIN.

9. Budget – Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire : Point numéro 9, Débat d'orientations budgétaires. Je passe la parole à Monsieur CHEVALIER et Madame DESLANDES.

Didier CHEVALIER : Merci.

Christian MATHURIN : S'il vous plaît ? Monsieur MATHURIN.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur MATHURIN ?

Christian MATHURIN : On a été surpris de recevoir ces documents uniquement par internet. Lors des mandats précédents, on avait demandé que les gros dossiers, on les reçoive directement sur papier dans nos boîtes aux lettres. Et ça avait été acté à l'époque.

Monsieur le Maire : D'accord.

Christian MATHURIN : Parce que là il y a 22 et 16 documents.

Monsieur le Maire : Alors, je vais vous proposer quelque chose de différent. Par principe on est tout en dématérialisé, parce qu'aujourd'hui je pense qu'il faut aller ainsi. En revanche, je vous laisse écrire à...

Christian MATHURIN : Surtout pour ces gros dossiers importants.

Monsieur le Maire : Non, mais je vous laisse écrire à Monsieur GALLERNE si vous souhaitez avoir en papier les documents. Voilà. Parce que ça peut être un choix, si effectivement on a la possibilité de les lire chez soi, ou même de venir avec sa tablette ou quoi que ce soit, ça évite d'imprimer la totale. Donc c'est un choix, d'office. Celui qui voudrait qu'on lui envoie les papiers, enfin les annexes en papier, je le laisse à ce moment-là le demander par mail à Monsieur GALLERNE tout simplement, et on le fera.

Christian MATHURIN : Surtout, les orientations budgétaires et le budget, c'est des gros pavés.

Monsieur le Maire : Oui, justement. Parce que le problème c'est qu'une fois qu'on les a lus une fois, on les met à la poubelle et c'est dommage.

Christian MATHURIN : Oui, mais si on veut les regarder...

Monsieur le Maire : Donc on fait comme ça. Ça vaut pour tout le monde d'ailleurs : celui qui voudrait qu'on lui imprime les annexes, qu'il n'hésite pas à faire une demande à Monsieur GALLERNE dans la semaine, et puis comme ça on le fera. Voilà. Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : À ce sujet, juste avant le ROB, les autres années, il n'y avait pas une Commission des finances qui se réunissait ?

Monsieur le Maire : Si. Alors, la Commission des finances, on va la mettre en place. Elle n'est pas obligatoire, mais on va la mettre en place. Il en faut une, effectivement. Et on vous propose de la mettre en place pour le budget de l'année prochaine. Alors là, c'est un budget exceptionnel, parce qu'à quinze jours, trois semaines des élections, forcément, beaucoup de choses avaient été faites en avance. Mais après, oui, effectivement, il y aura une Commission des finances. Elle n'est pas obligatoire, mais elle serait mise en place. Et de ce fait, on va pouvoir... Alors, réfléchissez, ça va être à la proportionnelle de la même manière : six et deux, mais on peut faire plus, même.

C'est à la proportionnelle, peu importe, on peut...

Didier LE BIGOT : D'accord.

Ce n'est que des élus, puisque c'est une Commission. Donc si c'est une Commission municipale, ce n'est que des élus du Conseil municipal, et après, le nombre...

Monsieur le Maire : On va vous proposer rapidement, parce que...

Didier LE BIGOT : C'était déjà l'interrogation de savoir si ça allait être conduit, parce qu'effectivement ce n'est pas obligatoire. Et puis habituellement, on avait une Commission des finances avant le ROB, mais là, après la période électorale...

Monsieur le Maire : C'était compliqué, et puis en plus dans les délais, parce que si on en met une en place, il faut respecter les délais. Eh bien ça aurait été super juste pour voter le budget avant la fin du mois. Monsieur GALLERNE ?

Jean-François GALLERNE, DGS : Juste pour vous dire, la réglementation a changé pour les documents budgétaires depuis le 1^{er} janvier. Normalement, les membres du Conseil municipal doivent recevoir les documents budgétaires, j'entends bien les documents budgétaires, pas le ROB, les documents budgétaires, c'est-à-dire le projet de budget et le projet de compte administratif plus les annexes, douze jours avant la tenue de la séance de Conseil municipal. Vous allez recevoir ce soir, par voie électronique, tous ces documents-là, et comme l'a dit Monsieur le Maire, si certaines ou certains d'entre vous souhaitent qu'on leur adresse une copie papier, on fera une copie papier, on vous les déposera dans vos boîtes aux lettres, comme on le faisait habituellement.

Monsieur le Maire : Voilà. Mais là, même les grandes villes aujourd'hui n'ont pas pu le faire, parce que pour voter avant le... Enfin, sinon, ça aurait fait un emploi du temps, il aurait fallu qu'on se voie...

Jean-François GALLERNE, DGS : Il aurait fallu faire une Commission des finances ce soir après le Conseil.

Monsieur le Maire : Oui, pour le budget en fait. Mais in fine, cette année, elle est hyper intéressante, bien sûr, mais les futurs budgets... Monsieur CHEVALIER, on vous laisse la parole.

Didier CHEVALIER : Merci, Monsieur le Maire. Donc, on va vous présenter, avec Madame Catherine DESLANDES, Karine DESLANDES, ça commence, le Rapport d'orientations budgétaires. Soyez un peu indulgents : ce sera notre première présentation, donc n'hésitez pas s'il y a des choses qui ne sont pas claires.

D'abord, le sommaire : donc le rappel de la réglementation, bien sûr le projet de loi de finances, le

contexte actuel que vous connaissez tous, les ressources de la collectivité, les objectifs de la préparation budgétaire de 2026, la présentation des grandes lignes de notre projet de BP, et la synthèse de la dette consolidée.

Un rappel sur la réglementation. Comme vous le savez, ça nous est imposé, aux départements, depuis 1982. La loi du 6 février 92 a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, en l'occurrence nous, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget de la Commune.

Le projet de loi de finances 2026. Le projet, c'est une réduction du déficit public de 4,7 % du PIB, contre, sur l'année dernière, 2025, 5,4. Il y a l'augmentation de l'inflation, donc à 1,3 %. La stabilisation de la dotation globale de fonctionnement et l'amélioration de la variable d'ajustement : on est toujours à peu près pareil. Les montants des dotations de l'État sont inconnus encore à ce jour. Il y a effectivement une incertitude quant au niveau des versements des subventions. La stabilisation d'ordre général des taux de cotisation par rapport à 2025, donc une majoration de la contribution employeur qui se traduit par un taux de 37,65 en 2026, jusqu'à atteindre en projection 43,65 en 2028. Vous ne l'ignorez pas, l'augmentation des coûts de l'énergie et du carburant liée au contexte international, et ce n'est malheureusement pas près de redescendre. La revalorisation des bases fiscales estimée à environ 0,9 %. Et bien sûr, des informations sous réserve du vote du budget de 2026.

Le contexte géopolitique et économique est instable, effectivement. Et il s'agit d'une orientation budgétaire avec des recettes incertaines. Comme on l'a dit tout à l'heure, on ne sait pas encore quelles seront les dotations exactes. Et l'inflation 2026 : autour de 1,3 %.

Les ressources de la collectivité : les produits des services (les concessions, la redevance d'occupation du domaine public, la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et périscolaire) ; les impôts et les taxes ; la fiscalité locale. C'est bon les abréviations pour tout le monde ?

Collectif : Non.

Christian MATHURIN : Justement, j'allais vous...

Didier CHEVALIER : Eh bien je vais y aller.

Christian MATHURIN : J'allais vous faire la remarque.

Didier CHEVALIER : Impôts et taxes : l'attribution AC, donc nous avons l'attribution de compensation ; la DSC, dotation solidarité communautaire ; et la FPIC, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. La fiscalité, comme on le disait, la fiscalité locale : les CD, je ne l'ai pas. CD...

Collectif : Contributions directes.

Didier CHEVALIER : Les contributions directes, oui, pardon, évidemment. La taxe, donc la TA, c'est la taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière. Et TCFE : la taxe sur la consommation finale d'électricité. Donc je continue, les dotations et participations : DGF, dotation globale de fonctionnement et dotation forfaitaire ; la DSR, c'est la dotation solidarité rurale ; la DNP, dotation nationale de péréquation. Et puis il y en a d'autres, on ne va pas toutes les énumérer. Les produits de gestion courante, c'est sur les revenus des immeubles. Et les autres

produits : les produits financiers et spécifiques.

L'objectif de la préparation budgétaire de 2026, comme l'a dit effectivement Monsieur le Maire, ça a déjà été préparé en amont, avant les élections. Donc la Commune de Saint-Sébastien souhaite poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien des bâtiments, à la qualité de vie des administrés, finaliser le projet gendarmerie par la construction de logements dédiés et construire ou aménager de nouveaux locaux pour les services techniques municipaux.

Didier CHEVALIER : ... services techniques municipaux, c'est ce que j'allais dire. Donc maintenir bien sûr également le niveau des services publics, maintenir le soutien aux associations locales, poursuivre la diversification des animations et prendre les mesures nécessaires pour amortir le choc énergétique engendré par la crise internationale. C'est un moment, un point important.

Didier LE BIGOT : J'ai aussi une petite question sur les services techniques. Actuellement, ils sont sur le site de La Musse.

Didier CHEVALIER : C'est ça.

Didier LE BIGOT : Il y a des loyers ? Oui ? Ok.

Monsieur le Maire : Nous, on est locataires.

Didier LE BIGOT : D'accord. Je ne me souviens pas qu'on avait abordé ce point-là en Conseil municipal, le loyer pour les services techniques.

Monsieur le Maire : Non, parce qu'il n'y a pas de...

Jean-François GALLERNE, DGS : C'est 500 euros par mois.

Didier LE BIGOT : Il n'y avait pas besoin de délibération ?

Jean-François GALLERNE, DGS : Non. C'est Monsieur le DGS qui prend la parole. Comme c'est un bail inférieur à douze ans, Madame la Maire pouvait le prendre via les délégations du Conseil municipal au Maire, qui avaient été votées en 2020 et que vous avez attribuées à Monsieur le Maire au dernier Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Et puis en bilan de toute façon financier, le fait qu'ils soient là-bas, il ne faut pas que ça dure parce que de toute façon c'est du provisoire, mais par contre, en coût, ce n'est pas excessif, par rapport à l'entretien d'autres locaux qu'on pourrait avoir, de toute façon...

Didier LE BIGOT : Non, c'est surtout que je n'avais pas en mémoire un loyer.

Monsieur le Maire : Il fallait que ce soit loué, de toute façon, par rapport à la Musse, que les choses soient claires. Monsieur CHEVALIER.

Didier CHEVALIER : Je continue. Les grandes lignes pour 2025-2026. Donc vous avez les recettes réelles de fonctionnement de 2025, qui étaient de 4 607, qui maintenant, en 2026, sont de 4 637. C'est en K euros.

Didier CHEVALIER : Oui, oui. C'est écrit en haut.

Didier LE BIGOT : Ça serait inquiétant.

Didier CHEVALIER : Ça serait inquiétant. Il faut rajouter trois zéros. Si vous voulez que je vous le dise en euros, voilà, mais sinon... Donc les dépenses, les dépenses réelles, qui étaient en 2025 de 3 887 K euros, sont à 4 153 pour 2026. L'épargne : 720 en 2025 pour 484 en 2026. Le taux d'épargne brute en pourcentage : 16 % en 2025 et 10 % en 2026. Et le remboursement du capital : on est à 232 K sur 2025 et on est à 246 K pour 2026.

Les recettes de fonctionnement, mises par chapitre. L'atténuation des charges passe de 80 à 100 l'année dernière.

Christian MATHURIN : S'il vous plaît ? Excusez-moi, Monsieur MATHURIN.

Didier CHEVALIER : Oui, bien sûr.

Christian MATHURIN : Les recettes de fonctionnement, tout à l'heure, sur le slide précédent, on était à 4 607, et là, on est à 4 609.

Didier CHEVALIER : 4637.

Christian MATHURIN : Non, pour le budget 2025, la colonne 2025, on est à 4 607 sur ce slide, et sur le suivant, on est à 4 609.

Didier CHEVALIER : Effectivement.

Christian MATHURIN : Et là, quand on regarde ce slide, budget prévisionnel 2025, 4 609, le 2026, 4 637, ce n'est pas - 28, mais + 28.

Didier CHEVALIER : Oui, oui.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Didier CHEVALIER : Ok, donc, il faut juste s'assurer si c'est bien 4 609 ou 4 607. Mais je pense que c'est 4 609.

Didier CHEVALIER : C'est un problème d'arrondi. Donc, j'en étais où ? L'atténuation des charges, effectivement, de 100 l'année dernière à 80 cette année. Les produits des services, de 331 l'année dernière à 344 cette année. Les impôts et les taxes, 606 l'année dernière pour 601 cette année. La fiscalité locale, de 2 155 l'année dernière à 2 193 l'année dernière, cette année, pardon. Les dotations, participations, de 1 344 à 1 324 pour 2026. Les produits de gestion courante, 72 pour 2025, 95 pour 2026. Les produits financiers, 0,50 en 2025, 0,47 en 2026. Les produits exceptionnels, il n'y en a pas. Effectivement, je pense que c'est vraiment un problème d'arrondi, quand la machine fait ses calculs. On est bien à 4 609. C'est un problème d'arrondi.

Christian MATHURIN : Par contre, la variation, on est bien d'accord, c'est + 28.

Didier CHEVALIER : Oui, c'est + 28, la variation, tout à fait. C'est logique.

Les recettes de fonctionnement : une revalorisation de la base fiscale estimée à 0,9 %, et pas

d'augmentation de la part communale de l'impôt foncier, sur ce budget.

Les dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général, qui passent de 1 242 à 1 437, tout ça pour tenir compte de toutes les dépenses énergétiques, de tout ce qui est consommable et surtout les fluides, qui risquent de nous impacter assez fortement ; les charges personnelles, qui étaient à 2 199, qui passent à 2 276 ; les charges de gestion courante, de 362 à 378 ; les charges financières, de 82 à 60 ; les charges spécifiques, de 1 pour 1, ça ne bouge pas ; les dotations aux provisions, de 0,5 à 0,5. C'est bon jusqu'à présent ?

Didier LE BIGOT : Pardon ? Monsieur LE BIGOT.

Didier CHEVALIER : Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : C'est dû à quoi la baisse des charges financières ? Qu'on passe de 82 à 60 ?

Didier CHEVALIER : Effectivement, c'est le remboursement des emprunts qui fait que ça diminue.

Didier LE BIGOT : Ok.

Didier CHEVALIER : On est plus en capital, et on est moins en...

Didier LE BIGOT : D'accord.

Didier CHEVALIER : Vas-y, Jeff, tu peux... Dépenses de fonctionnement : augmentation des fluides, ça, effectivement, on va le répéter quasiment sur toutes les slides, parce qu'on va y avoir droit, augmentation des fluides énergie et électricité de 15 % ; et une majoration du taux de contribution employeur, ne me demandez pas l'acronyme...

Monsieur le Maire : CNRACL, alors excusez-moi juste pour reprendre...

Didier CHEVALIER : Allez-y.

Monsieur le Maire : ... c'était depuis 2024, jusqu'à 2028, à personnel constant, c'est + 45 000 tous les ans. Mais ce n'est pas 45 000, et puis on remet... On a 45 000, deuxième année 90, 135... C'est vraiment en plus tous les ans, sans augmenter le personnel. C'est uniquement de la contribution entre deux. Allez-y, Monsieur.

Didier CHEVALIER : Donc la majoration, effectivement, de 3 % par rapport à 2025, soit un taux effectif, comme tu le disais, de 37,65 pour 2026.

Les dépenses d'investissement : l'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort d'investissement avec 268 000 euros de nouvelles dépenses d'équipements, essentiellement dédiées à l'entretien des bâtiments. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2026. Quelques exemples rapides : les travaux de couverture du gymnase Pierre de Coubertin.

Christian MATHURIN : Excusez-moi ?

Didier CHEVALIER : Monsieur MATHURIN.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN. Il a été rebaptisé.

Didier CHEVALIER : Il a été rebaptisé, mais ça avait été fait...

Christian MATHURIN : Ça serait bien de mettre le vrai nom.

Monsieur le Maire : Exactement. Patrick Guillaume.

Didier CHEVALIER : Donc les travaux de couverture du gymnase Patrick Guillaume ; la réfection des gouttières, cour intérieure de l'école Marie Laurencin, non, Leforestier ; la clôture de l'école Marie Laurencin ; la réfection des parquets de la salle des fêtes ; la continuité des remplacements des candélabres ; et l'installation d'une pompe à chaleur au cabinet médical.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN, encore, excusez-moi. Vous êtes rapide.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Christian MATHURIN : En quoi consistent les 29 000 euros pour le gymnase ? Il vient d'y avoir des travaux, dernièrement, en fin d'année et compagnie. Ça concerne ces travaux-là ou il y en a encore de nouveaux ?

Monsieur le Maire : Ça concerne en grande partie ces travaux-là, mais il y en a d'autres. C'est ce que nous avons voté pour autoriser justement les dépenses avant le vote du budget. Vous vous souvenez, on avait autorisé, parce que comme ça fuyait, il fallait qu'on refasse les choses.

Christian MATHURIN : Rassurez-moi, ça ne fuit plus ?

Monsieur le Maire : Non. Quand il ne pleut pas, on est bon. Alors, l'idée c'est de pouvoir la refaire, voilà, il faut continuer, mais on devrait arriver au bout. Tout est découvert au moins. Là, ce sont quelques exemples.

Didier CHEVALIER : Oui, oui, c'est la liste non exhaustive.

Christian MATHURIN : Et le remplacement des candélabres, c'est quelle partie de la commune ?

Monsieur le Maire : Vous aurez le détail au moment du budget, parce que c'est notre partie siège justement, c'est la partie qu'on a à notre charge. Madame PHILIPPE ?

Martine PHILIPPE : Les candélabres ? C'est la suite du, non pas du Vert Village, du Clos. On va faire une partie du Clos avec l'enveloppe qui reste, sur l'enveloppe qui reste dans la triennale. On va disposer de ce montant-là, et ça va être une partie dans la rue où il y a l'école, la rue du Bois Gencelin, mais elle restera rue Nicolas Poussin, ça va se faire progressivement, il faudra faire aussi le bocage qu'il y a entre les deux. On a fait surtout autour de l'école et des grands axes pour l'instant.

Monsieur le Maire : Vous aurez le détail au moment du vote du budget.

Christian MATHURIN : D'accord.

Monsieur le Maire : Monsieur CHEVALIER.

Didier CHEVALIER : Je continue. Les recettes d'investissement : dans ce contexte conjoncturel difficile, que vous connaissez tous, et dans l'incertitude totale quant au versement des subventions, le budget a dû être construit sur la base des seules subventions actées à ce jour, à savoir la subvention du Département relative au projet de gendarmerie et au fonds vert de l'État pour 178 000 euros.

Régine MOUCHARD : S'il vous plaît, je peux poser une question ?

Didier CHEVALIER : Bien sûr.

Régine MOUCHARD : Je voudrais savoir, pour le détail des 178 K euros. Combien pour la gendarmerie et combien pour un fonds vert ?

Monsieur le Maire : Alors, 100 000 euros du Département, c'était 300, donc c'était 200 plus 100, et 78 000 euros en fonds vert.

Régine MOUCHARD : D'accord. Et le fonds vert, c'est quel projet ?

Monsieur le Maire : C'est la gendarmerie.

Régine MOUCHARD : C'est la gendarmerie ?

Monsieur le Maire : Oui, parce que le fait d'avoir fait, d'avoir remis le bâtiment aux dernières normes avec les modes de chauffage, pompe à chaleur, etc., et d'avoir justement un résultat efficient... Du coup on a réussi à avoir 78 000 euros de fonds vert. C'est ce qui expliquait que ce projet de gendarmerie, la partie gendarmerie déjà en charge, est financé sur très peu d'années, parce que justement on avait réussi à obtenir toutes ces aides-là. Je ne l'ai plus en tête, enfin on l'aura au moment du budget, mais c'est sur quelques années, c'était six ans, je crois, cinq, voilà, cinq ans.

Régine MOUCHARD : D'accord, merci.

Régine MOUCHARD : Et c'était une question de Madame MOUCHARD.

Monsieur le Maire : Et c'était une question de Madame MOUCHARD. Il faut qu'on y pense. Monsieur CHEVALIER, reprenez.

Didier CHEVALIER : Continuons. Synthèse de la dette consolidée : le capital restant dû, au 31/12/2025, on était à 2 528 704,22 euros ; un taux moyen de 3,03, ça nous place en dessous de la moyenne nationale ; et un ratio de désendettement, qui est à 6,5 ans. Donc c'est un ratio de désendettement qui est très satisfaisant.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Merci.

Didier CHEVALIER : J'en ai terminé pour ce qui me concerne, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CHEVALIER. Oui, le ratio de désendettement, pour rappel, c'est comme un ménage, on pourrait prendre le taux d'endettement à 33 %, les territoriales, donc on les mesure avec leur ratio de désendettement, ce qui veut dire que, si on n'investissait pas, dans le temps, on aurait complètement absorbé notre dette avec l'exercice actuel, tout simplement. Donc

c'est plutôt, c'est un excellent taux, puisqu'aujourd'hui en plus, et les années à venir, vont nous obliger à revoir le curseur, parce qu'actuellement on disait qu'à plus de 10 ans, ça commence à devenir un peu compliqué. Le 10 ans, petit à petit, on est en train de le changer, de le modifier, de le mettre à 12. On le voit bien, c'est le cas pour les régions, les départements, les agglomérations, enfin les EPCI, parce qu'effectivement, les dotations stagnent, et en revanche les dépenses augmentent, même à effort constant, enfin à service constant. Donc forcément, les ratios du coup se trouvent un peu changés. Mais nous, on a maintenu un ratio tout à fait correct. Et c'est pour ça d'ailleurs que l'année d'investissement sur 2026 qu'on vous propose reste assez bâtiminaire sur ce qu'il faut faire, puisque l'équipe étant toute fraîche, nous n'avons pas eu le temps ensemble d'élaborer une politique commune sur les années à venir, tout simplement. Voilà. C'est pour ça que le budget 2027, forcément, sera beaucoup plus concerté.

Christian MATHURIN : Excusez-moi, encore une question.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur MATHURIN.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN, toujours. Là le taux de désendettement est de 6,5 années. Par rapport à l'année précédente, il était à combien ? Est-ce que vous l'avez aussi ?

Monsieur le Maire : Il était autour de ça. Il était un poil plus, non ? Entre deux, on a repris les 5 ans pour la gendarmerie.

Christian MATHURIN : D'accord.

Monsieur le Maire : Mais après, au fur et à mesure, effectivement, ça... Alors il pourrait ne pas réduire aussi, parce qu'on peut ne pas emprunter. Si l'année prochaine on a moins de dotations, on fera le ratio en fonction des recettes de l'année. Donc imaginons qu'on ait moins, on mettrait plus de temps à désendetter, puisque moins de recettes, tout simplement. Là, c'est avec les dotations du jour.

Christian MATHURIN : Donc il est constant.

Monsieur le Maire : Il est très constant, alors qu'on a emprunté plus, donc c'est plutôt pas mal. Et surtout, on n'a aucun emprunt nocif et on n'emprunte pas pour le fonctionnement. Le budget est vraiment équilibré. Ça c'est important, parce que c'est ce qui va pousser certaines territoriales justement, quand c'est un peu juste, quand tout se resserre... Donc là il faut partir sur du confortable, comme ça, ça permet de prévoir. Et vous aurez remarqué surtout en recettes d'investissement, cette année, nous n'avons pas compté du tout de fonds de concours ou d'autres DETR, alors que nous allons candidater de toute façon, mais ce qui permet de n'avoir que de bonnes surprises quant au budget consolidé de 2026. Puisque là on part sans ces possibles subventions. Voilà. Donc ça nous laisse quand même une marge très confortable, mais il la faut. Voilà pour notre orientation budgétaire.

Merci, Monsieur, Dame, pour cette présentation, parce que ce n'est pas toujours évident non plus quand on arrive en cours de route. Voilà, on a pas mal de choses à apprendre, et puis une collectivité, ce n'est pas la même façon de penser qu'une entreprise. Donc même si on a tous des notions dans notre vie professionnelle, eh bien là, il faut faire un peu différemment, il faut interpréter les choses un peu différemment. Donc c'est une gymnastique à avoir, donc merci de l'avoir chers collègues.

Y a-t-il des remarques ? De toute façon, c'est aussi... Nous voterons le budget le 28 de ce mois-ci, donc là il y aura plus, forcément, d'explications sur les choses. Donc nous prenons acte que nous avons eu le débat d'orientations budgétaires. Voilà. Ce n'est pas un vote, on prend simplement acte.

10. Informations

Monsieur le Maire : Point numéro 10, c'était les informations. Alors en informations, j'ai à vous dire qu'effectivement, nous aurons le Conseil municipal, le vote du budget, le mardi 28. Il est le mardi, parce que ça permet d'avoir le temps de vous envoyer justement, à toutes et tous, les documents, sinon on serait un peu juste. Par principe, je proposerais les conseils municipaux le lundi.

Collectif : C'est à quelle heure le mardi 28 ?

Monsieur le Maire : Ça sera à 18 heures 30, de mémoire. 18 heures 30, et puis après... Donc le mardi 28, vote du budget, et puis ça permettra aussi de reprendre le calendrier des manifestations et de vous en dire un peu plus sur tout cela, parce que les choses vont reprendre, je pense à la fête de la musique, mais pas que, il y aura d'autres choses à venir ces prochaines semaines.

Nous allons passer les signatures, avant de partir, surtout.

Oui, Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : Je voudrais juste faire une petite intervention.

Monsieur le Maire : Je vous en prie.

Didier LE BIGOT : On n'a pas du tout parlé de l'installation du Conseil communautaire.

Monsieur le Maire : Oui.

Didier LE BIGOT : Pour partager un petit peu.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Didier LE BIGOT : Normalement, c'est le moment où on peut partager les informations.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Didier LE BIGOT : Juste pour exprimer ma déception à la sortie de ce Conseil communautaire de constater que la deuxième Commune de l'agglomération ne disposait pas de poste de Vice-Président.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Didier LE BIGOT : Moi je trouve ça, enfin... Au-delà d'être dommageable, je trouve même ça un petit peu catastrophique. Ça montre en tout cas l'intérêt que le Conseil d'agglo porte à notre Commune. Voilà. Je ne sais pas comment on sera considérés. C'est la première fois depuis... Je ne sais pas, même du temps de Michel CHAMPREDON, Monsieur BONTEMPS était Vice-Président. Donc voilà, moi je trouve que ce n'est vraiment pas de bons signaux envoyés à la Commune. Je ne

sais pas... Voilà, j'ai trouvé ça très dommageable.

Une autre chose aussi qui m'a choqué, mais on a commencé à l'évoquer un petit peu tout à l'heure, au sujet de la parité : quinze postes de vice-présidents, une femme. Ça aussi, c'est une question de volonté, une question d'ouverture, une question de vision, et ça me questionne. Ça me questionne sur ce qui nous attend pour les sept prochaines années.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Alors le poste de VP, je suis d'accord avec vous. En revanche, on a un poste malgré tout de conseiller communautaire délégué. Ça permet d'être dans le bureau tout du moins. Mais ce n'est pas grave, il faut prendre le positif, toujours, pour représenter la Commune. Ça nous permettra une certaine possibilité d'agir différemment pour Saint-Sé. Voilà. C'est comme ça qu'il faut le voir.

Didier LE BIGOT : Ok. Là, vous n'allez pas me convaincre, mais...

Monsieur le Maire : Je le prends comme ça.

Didier LE BIGOT : Non, mais je trouve que c'est un vrai désaveu. Je trouve que c'est un vrai désaveu.

Monsieur le Maire : C'est la conséquence d'une campagne, c'est la conséquence de promesses faites, c'est la conséquence de beaucoup de choses. Effectivement, on en est là.

Didier LE BIGOT : C'est dommage.

Monsieur le Maire : Ça a été dit, c'est dit, c'est fait. Alors ce n'est peut-être pas fait définitivement, mais pour le moment c'est fait.

Didier LE BIGOT : Après, moi, je n'étais pas dans le secret des promesses et tout ça. C'est juste un constat. C'était mon premier Conseil communautaire.

Monsieur le Maire : Nous en sommes d'accord.

Didier LE BIGOT : Je trouve ça assez catastrophique. Deuxième Commune, deuxième Commune de l'Agglo, pas un poste de vice-présidence.

Monsieur le Maire : Alors, le bureau n'a quasiment pas changé. Sur les vingt-six, parce que c'est vingt-six, le Conseil communautaire, ça ne fait que trois nouveaux, effectivement. Madame Laure SALVAT, Monsieur Nicolas VEYER et moi-même. Ça impulse effectivement la volonté. C'est comme ça. Maintenant à nous de travailler en fonction de ça. Justement, ça permet aussi d'aller sur cette position un peu plus fortement.

Christian MATHURIN : Vous dites que ça va changer la façon de faire et de travailler, différemment, mais bon, globalement, vous n'avez pas beaucoup de leviers pour intervenir au niveau de l'ÉPN.

Monsieur le Maire : On a quatre sièges déjà.

Didier LE BIGOT : On est la Commune la mieux représentée après eux. Bon.

Collectif : No comment.

Monsieur le Maire : Non, no comment, c'est fait, juste. Les suivis, vous les avez vus, vous étiez avec nous.

Didier LE BIGOT : Pardon ?

Monsieur le Maire : Les suivis, c'est pareil.

Didier LE BIGOT : Oui, oui.

Monsieur le Maire : Les explications, on les a, mais après effectivement, c'est comme ça.

Didier LE BIGOT : Ok.

Monsieur le Maire : C'est la strate du dessus.

Didier LE BIGOT : Oui, oui.

Un autre point aussi, Monsieur LE BIGOT : je ne sais pas si on aura un règlement du Conseil municipal. Habituellement, en début de mandat, on a un règlement.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Nous allons le modifier, justement, notamment par le fait de pouvoir enregistrer, d'avoir... Il faut qu'on modifie, il faut qu'on le fasse évoluer.

Didier LE BIGOT : Ok. Qu'on puisse savoir s'il y a des règles de fonctionnement qui évoluent, et puis pour les nouveaux élus...

Monsieur le Maire : Dans l'idée.

Didier LE BIGOT : On peut avoir cette information ?

Monsieur le Maire : Dans l'idée, non, c'est de pouvoir effectivement notamment enregistrer pour avoir des comptes rendus in extenso. Comme ça n'était pas mis en place avant. On va vous le proposer assez rapidement.

Didier LE BIGOT : Ok.

Monsieur le Maire : On va le faire évoluer.

Bien, l'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de clore notre Conseil, et je vous remercie de votre venue, de votre présence. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 40.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Cédric LACHÈVRE

Manuel ORDONEZ